

## DOSSIER PRESSE

### Présentation du Plan Solaire Méditerranéen

#### **1. Le Plan Solaire Méditerranéen, projet phare de l'Union Pour la Méditerranée**

L'Union Pour la Méditerranée (UPM), lancé le 13 juillet 2008 par le Président de la République Française et 43 Etats membres, a pour objectif de promouvoir une nouvelle politique de coopération et de développement dans toute la région méditerranéenne. Afin d'y parvenir, l'Union pour la Méditerranée veut réaliser des projets concrets répondant aux principaux défis qui se posent aux pays des deux rives de la Méditerranée.

L'UPM a défini six grands projets d'intérêt régional :

- a) Le Plan Solaire Méditerranéen (PSM) ;
- b) La dépollution de la Méditerranée ;
- c) Le développement des «autoroutes de la mer» en Méditerranée ;
- d) Le programme méditerranéen de protection civile ;
- e) La création d'une université euro-méditerranéenne ;
- f) L'initiative méditerranéenne de développement des entreprises.

Le Plan Solaire Méditerranéen est un de ces projets-phares concrets. Il vise à accroître l'utilisation des énergies renouvelables et à renforcer l'efficacité énergétique dans la région. Il permettra ainsi de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la vulnérabilité du système énergétique de chaque pays et de la région dans son ensemble.

Les principaux objectifs du PSM sont :

- la construction de capacités additionnelles de production d'électricité bas carbone, et notamment solaire, dans les pays du pourtour méditerranéen, d'une puissance totale de 20 Gigawatt à l'horizon 2020 ;
- la consommation d'une partie de l'électricité produite par le marché local et l'exportation d'une partie de la production vers l'Union Européenne, afin de garantir la rentabilité des projets ;
- la réalisation d'efforts significatifs pour maîtriser la demande d'énergie et augmenter l'efficacité énergétique et les économies d'énergie dans tous les pays de la région.

#### **2. Atouts de l'énergie solaire et des énergies renouvelables**

La région méditerranéenne présente des conditions climatiques très favorables pour le développement de technologies solaires à grande échelle de manière rentable.

Les technologies solaires ont atteint un stade de maturité technologique suffisant pour un développement à grande échelle. Elles offrent par ailleurs un potentiel de gains de rendement futurs importants, notamment dans le domaine du photovoltaïque. Enfin, les centrales solaires, peuvent, en lien avec des technologies de stockage de l'énergie déjà existante pour le solaire à concentration, contribuer à la production d'électricité de base.

Au niveau industriel, ces technologies sont encore peu développées : elles représentent donc un potentiel important pour la création de nouveaux marchés et sont prometteuses en terme de création d'emploi, de transfert technologique et donc de développement économique et social.

Enfin, l'énergie solaire contribue, comme toutes les énergies renouvelables, à la lutte contre le changement climatique et procure des avantages financiers liés aux économies de CO<sub>2</sub>.

#### **3. Domaines d'action prioritaires du PSM**

Le PSM intégrera et complétera les activités existantes dans le domaine de la co-opération euro-méditerranéenne sur les énergies renouvelables et l'intégration des réseaux. Il portera son attention en particulier sur :

- la mise en place de cadres législatifs, réglementaires et institutionnels adaptés au développement massif de projets durables et rentables dans le domaine des énergies renouvelables et notamment solaires ;
- le développement de mesures d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande d'énergie en vue de l'objectif de 20% d'économies d'énergie en 2020 par rapport à 2005 ;
- la facilitation du développement des interconnexions électriques entre pays de la région euro-méditerranéenne et la mise en place d'un système incitatif et viable d'exportation d'électricité renouvelable du Sud et de l'Est de la Méditerranée vers l'Europe
- la promotion de la coopération technologique, y compris par la création de pôles et de réseaux de compétitivité régionaux alliant acteurs industriels et institutions de recherche et de développement.

De nombreux acteurs seront amenés à participer au PSM :

- Etats membres de l'Union pour la Méditerranée ;
- Entreprises de tous les pays, pour le développement des projets et leur exploitation ;
- Investisseurs, fonds publics et privés, organisations financières bilatérales et multilatérales, pour la mise en place de solutions d'investissement et de financement innovantes ;
- Agences spécialisées, experts, ONG, société civile, pour le conseil et le soutien qu'ils pourront apporter à la réalisation des projets sur le terrain.

#### **4. Le PSM complète l'action de l'Union européenne.**

En contribuant au développement des énergies renouvelables et du commerce d'électricité verte dans toute la région euro-méditerranéenne, le PSM contribue à la réponse à apporter aux défis du de la croissance de la demande énergétique et à la lutte contre le changement climatique, aussi bien dans le cadre du paquet législatif énergie-climat de la Communauté européenne que des objectifs des autres pays membres de l'UPM.

Le PSM est en particulier complémentaire :

- a) du projet de directive sur les énergies renouvelables qui prévoit, sous certaines conditions, la possibilité, pour les Etats membres de l'Union européenne, d'importer de l'électricité verte de pays tiers en dehors de l'Union européenne pour satisfaire ses objectifs nationaux en termes de développement des énergies renouvelables ;
- b) de la deuxième revue stratégique du secteur énergétique, publiée le 7 novembre 2008 par la Commission européenne, qui place la réalisation d'une boucle énergétique méditerranéenne parmi les six projets prioritaires pour assurer la sécurité énergétique de l'Europe.

#### **5. Préparation et mise en œuvre du PSM**

Le PSM se déroulera en trois étapes :

- 1) 2008 : définition des objectifs et préparation du PSM
- 2) 2009/2010 : phase pilote avec un «plan d'action immédiat» composé de projets pilotes à lancer pendant la présidence franco-égyptienne de l'UPM, afin de tester les mécanismes réglementaires, financiers et institutionnels mis en place
- 3) 2011-2020 : phase de déploiement à grande échelle de projets d'énergie renouvelables et d'efficacité énergétique.

Une étude de *Master Plan* sera lancée au premier semestre 2009 pour évaluer l'existant et le potentiel en termes de développement des énergies renouvelables, préciser les besoins pour l'atteinte des objectifs du PSM et faire des recommandations pratiques pour chaque étape de mise en œuvre.